

Réf: Dossier 427238

Avis de constitution

SOCIETE « KAL FORESTRY »

Siège ABIDJAN DANS LA COMMUNE DE YOPOUGON
AU QUARTIER WASSAKARA SABLE AU LOT 540 ET ILOT 1,
Lot 540, Ilot 10

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/06/2025, et enregistrés au CEPICI le 01/07/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KAL FORESTRY »

Objet :

- ELEVAGE
- VENTE D'ALIMENT DE VOLAILE
- VENTE DE VETEMENTS
- COMMERCE DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN DANS LA COMMUNE DE YOPOUGON
AU QUARTIER WASSAKARA SABLE AU LOT 540 ET ILOT 1,
Lot 540, Ilot 10

Dirigeant(s) Mlle KONE AMINATA LINDA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-08329 du 19/08/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°50316/GTCA/RC/2025 du 19/08/2025

